

**Présents** : ALLAIRE Olivier, Nathalie BOURREAU, CHASLES Jérôme, Roland COLLIN, Bernard CONAN, Brigitte DAVY, Claire ERMINE, Eric ESTADIEU, Pierrick EVENO, René LEMBERT, Guillaume MICHON, Pierre ROLLAND, SAGET Mathilde, Eric SEVESTRE

**Excusés :** Estelle JOLY, Jean-Claude ULYSSE

**Invités :** SAGET Jean-Michel, ALISE Coralie, CAILLOUX Cyrille et EUZEN Claire

Le Comité Directeur de la Ligue d'Escrime des Pays de la Loire s'est réuni le samedi 16 décembre 2017 à la Salle du Vigneau à Saint Herblain.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Nouveau Statuts Comité Régional - Question suite diffusion
2. Point licences & Comptes Ligue.
3. Présentation de la nouvelle charte graphique
4. Véhicule de la Ligue, règlement d’utilisation à établir
5. Préparation Table Ronde Institutionnelles (CNDS/Région/FFE/Ligue/Comité Dép.)
6. Questions Diverses

Le Comité a débuté à 9h30 et s'est terminé à 14h15.

**Nouveau statuts Comité Régional**

Statuts imposés suite à la réforme territoriale.

Possibilité de fusion entre les comités départementaux.

Le nouveau nom à utiliser : Comité Régional

Présentation du tableau des représentants par départements (en fonction du nombre de licenciés chaque département à un pourcentage de présence dans le CODIR).

Rajout d’une phrase dans l’article 11-Attributions (sous réserve d’un avis favorable de la FFE)

Rajout d’une phrase dans l’article 1er point 22 : « Le Comité Régional est centre de formation »

Une discussion est lancée concernant la composition de la « Commission d’attribution des aides »

Validation des nouveaux statuts Comité Régional avec prise en compte des modifications apportées (centre de formation, règle de représentativité sur le territoire)

**Compte rendu CODIR 16/09/2017**

Le compte rendu du CODIR du 16/09/2017 est validé et mis en ligne

**Point licences & Comptes Ligue**

2016-2017 : 2149 licenciés. Au 16 décembre 2017 nous avons 1817 licenciés.

Présentation du budget prévisionnel par Bernard CONAN.

La comptabilité va changer et passer d’une année civile à une année sportive.

Exceptionnellement nous allons effectuer un exercice comptable de 18 mois.

Un projet d’achat de gobelets ou de gourdes est à étudier.

Lors de la facturation la Ligue indiquera les noms des participants aux différents stages. Concernant les noms des tireurs inscrits aux compétitions les clubs sont chargés de communiquer l’information entre eux.

**Présentation nouvelle charte graphique**

Présentation du nouveau logo.

Il a été fait appel à un graphiste pour composer le nouveau logo de la ligue ; Il a été pensé représentatif (escrime sportive, escrime artistique et escrime handisport) et fragmentable ( dessin, écriture)

Le logo figurera sur le véhicule du Comité Régional.

Le nouveau logo fragmentable est adopté

Arrivée Mathilde Saget à 12h00

**Véhicule de la Ligue**

Une modification dans le règlement d’utilisation de la voiture a été effectué concernant les utilisateurs (Cadre Technique, salariés et bénévoles).

Une précision a été indiquée concernant le rajout d’essence suite à l’utilisation du véhicule.

Une question a été évoquée concernant les amendes.

Le document modifié sera envoyé pour relecture et correction

**CREFED**

Le bilan du 1er trimestre concernant le CREFED est remis au directeur de l’établissement le lundi 18 décembre 2017.

Bilan positif concernant les résultats sportifs (en hausse au niveau des classements)

Point sur le budget.

Evolution possible : ouverture de places supplémentaires en internat, partenariat avec d'autres lycées, ouverture du CREFED au fleuret,...

**Préparation table ronde institutionnelles**

La réunion va avoir lieu le 16 janvier 2018

Jean Michel Saget présente le dossier final qui sera remis lors de cette rencontre.

La séance est levée à 14h15.

**Le CODIR prend les décisions suivantes :**

**Décision** **CODIR N° 16-12- 2017-1 :**

Validation des nouveaux statuts Comité Régional avec prise en compte des modifications apportées (centre de formation, règle de représentativité sur le territoire)

**Décision** **CODIR N° 16-12- 2017-2 :**

Le compte rendu du CODIR 16-09-2017 est validé et est mis en ligne

**Décision** **CODIR N° 16-12- 2017-3 :**

Le nouveau logo fragmentable est adopté

**Décision** **CODIR N° 16-12- 2017-4 :**

Une formation bénévole à destination des clubs va être remise en place et dispatchée sur le territoire pour toucher le plus de personne

**Décision** **CODIR N° 16-12- 2017-5**

Lors de la facturation la Ligue indiquera les noms des participants aux différents stages. Concernant les noms des tireurs inscrits aux compétitions les clubs sont chargés de communiquer l’information entre eux.